Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
S IRS MONTAGNY EN VEXIN PARNES

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 060-256003922-20260623-DEL20262306003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération N° 2026-23-06-003

SEANCE du 23 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION
02/06/2026

DATE D'AFFICHAGE
02/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 6
Présents 5
Votants : 6

Objet : Suppression d'un poste et création simultanée d'un poste d'agent de surveillance dans le car scolaire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
26 JUIN 2026

et publication ou notification
du
26 JUIN 2026

Le Président,

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin - PARNES - 60240

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-six, le 23 juin à 19 heures, le Conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Président

Etaient présents : TAILLEBREST Loïc, RICHEVAUX Frédéric, DEMETZ Carole, DUPERRET Amaury, TOURTE Graziella
Absents excusés : Emilie PAUL pouvoir à Frédéric RICHEVAUX

Secrétaire de séance : DEMETZ Carole

Le Conseil Syndical

Sur rapport de Monsieur *le Président*,
Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 542-2 et L. 542-3,
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,
Vu le tableau des emplois,
Vu l'avis du comité social territorial en date du 21 mai 2026
Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :
Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent de l'agent de surveillance du car scolaire à temps n*on complet (de 4 H 54 hebdomadaires à 1 H 49 Hebdomadaires)* en raison de la décision unilatérale de la Région Hauts de France de supprimer le transport scolaire méridien entre Montagny-en-Vexin et Parnes,
Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de décider :
Article 1 :
La suppression, à compter du 01/09/2026 d'un emploi permanent *à temps non complet (à 4 h 54eures hebdomadaires)* de l'agent de surveillance du car scolaire.
Article 2 :
La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent *à non complet (à 1 H 49 heures hebdomadaires)* de l'agent de surveillance du car scolaire,
Article 3 :
D'inscrire au budget les crédits correspondants.
Article 4 :
Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.
Article 5 :
Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour 6
La délibération est adoptée.

Le Secrétaire de séance
Carole DEMETZ

Le Président
Loïc TAILLEBREST
Le 25 juin 2026

Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Montagny en Vexin - PARNES - 60240

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SIRS MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20262306003**
Objet :	**Suppression d'un poste et création simultanée d'un poste d'agent de surveillance dans le car scolaire**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-06-23 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.2 - Personnel contractuel
Identifiant unique :	060-256003922-20260623-DEL20262306003-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-256003922-20260623-DEL20262306003-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20262306003.pdf Nom métier : 99_DE-060-256003922-20260623-DEL20262306003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	753.2 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : AVIS CST 21 mai.pdf Nom métier : 21_RP-060-256003922-20260623-DEL20262306003-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	987.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2026 à 11h09min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2026 à 11h10min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2026 à 11h10min11s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2026 à 11h10min31s	Reçu par le MI le 2026-06-26